

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 27 AOUT 2021**

L'An Deux Mille Vingt-et-Un, le Vendredi Vingt-Sept du mois d'Août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni, à distance, en téléconférence sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ÉTAIENT PRÉSENTS EN TÉLÉCONFÉRENCE : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mmes Wennie MOLIA – Nanouchka LOUIS – MM. Jules FRAIR – Teddy BARBIN – Mmes Elodie CLARAC – France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADÉLAÏDE – M. Josy LAQUITAINE – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – Nina PAULON – Rebecca BELLEVAL – Mégane BOURGUIGNON – Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Julien DINO – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mme Ghylaine JEANNE.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Louis ANDRÉ (excusé ; Pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Mme Marguerite MURAT (a été déconnectée définitivement) – MM. Emmerly BEAUPERTHUY (excusé ; Pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – Marcellin ZAMI (excusé ; Pouvoir donné à Mme Sylvia HENRY) – Jimmy DAMO (excusé ; Pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Sébastien THOMAS (excusé ; Pouvoir donné à Mme Sandra MOLIA) – Stéphane URIE (excusé ; Pouvoir donné à Mme Elodie CLARAC) – David LUTIN (excusé ; Pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Lucas ALBERI (excusé ; Pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Jean-Claude CHRISTOPHE (excusé) – Mmes Maguy BORDELAIS (excusée ; Pouvoir donné à M. Patrice PIERRE-JUSTIN) – Jocelyne VIROLAN (a été déconnectée momentanément).

Madame Nina PAULON a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE OCTROYÉE
À L'ASSOCIATION GOSIER
ATHLETIC CLUB**

CM-2021-5S-DS-67

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu la demande de subvention exceptionnelle adressée par le GAC en date du 21 juin 2021 ;

Considérant la volonté de l'équipe de promouvoir les sportifs de haut niveau du territoire ;

Considérant la volonté de la municipalité de soutenir son tissu associatif ;

Considérant la volonté de faire rayonner la ville du Gosier entre autres par le sport ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'approuver l'octroi de la subvention exceptionnelle à l'association Gosier Athletic Club à hauteur de 4553 €.

Article 2 : D'inscrire les dépenses au chapitre 67 " Charges exceptionnelles " du budget communal.

Article 3 : De donner pouvoir au maire pour signer tout acte relatif à cette affaire.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

03 SEP. 2021

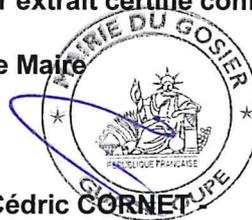
Et publication ou notification
le

03 SEP. 2021

Fait et délibéré à Gosier, le 27 août 2021

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric CORNET

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Subvention exceptionnelle octroyée à l'association Gosier Athlétic Club.

Date de transmission de l'acte : 03/09/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 03/09/2021

Numéro de l'acte : CM20215SDS67 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20210827-CM20215SDS67-DE

Date de décision : 27/08/2021

Acte transmis par : Harry BEAUBOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.3. Subventions accordées à des associations